

Ce que la bascule électorale peut changer

ÉLECTION AGRICOLE La Confédération paysanne s'est emparée de la chambre d'agriculture de l'Ardèche. Tout en annonçant des changements, elle joue l'ouverture vers d'autres syndicats. Une main tendue que refuse la FDSEA.

Mardi 4 mars, la gouvernance de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, a été désignée. Aurélien Mourier, porte-parole de la Confédération paysanne, en a été élu président. Sorti vainqueur des élections agricoles le 6 février, ce syndicat place quatre des siens aux fonctions de vice-présidents et quatre aux postes de secrétaire. Il joue toutefois l'ouverture, en proposant des postes à d'autres syndicats : Gilles Jouve, de la Coordination rurale et Thierry Bro de la CFDT pour le collège des salariés entrent ainsi au bureau. De représentants de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) ou des Jeunes agriculteurs, il n'y aura pas. Les grands battus de l'élection de février, arrivés en deuxième position, n'ont pas donné suite à la proposition du vainqueur. « Ils ont refusé notre ouverture, nous ne maîtrisons pas cela, mais une chose est sûre, nous représenterons aussi leurs électeurs et nous nous mettrons à leur écoute pendant six ans, a déclaré Aurélien Mourier. C'est dommage, nous aurions préféré être installés au sein de la Chambre en de meilleurs termes ».

La FDSEA a déposé un recours contre l'élection, dénonçant par exemple un financement public de la campagne de la Confédération paysanne que celle-ci dément ou encore la non-distribution de 1 400 plis de matériel de vote. « Nous laissons le tribunal administratif trancher dans les prochaines semaines à ce sujet, mais nous sommes confiants, insiste Aurélien



Porte-parole de la Confédération paysanne, Aurélien Mourier est désormais président de la Chambre d'agriculture.

Mourier. Au sein de la Chambre d'agriculture, nous avons toujours voulu évoluer dans la discussion et non l'opposition systématique. Maintenant que nous sommes dans la gouvernance, nous maintiendrons cet état d'esprit de dialogue et d'écoute ».

PLURALISME, PARITÉ ET DIALOGUE SOCIAL

Premier changement donc : la Confédération paysanne opte pour le pluralisme

syndical et à l'intérieur du bureau même, elle va préférer un mode de fonctionnement plus collégial que pyramidal. Elle s'est imposée une parité stricte homme/femme (l'obligation légale est de deux hommes/ une femme). Au sein même de la Chambre d'agriculture, elle entend instaurer un dialogue social avec les 70 salariés et mettre rapidement en œuvre une charte éthique.

DÉVELOPPER LES REVENUS AGRICOLES, MAIS...

Au cœur de la campagne de la Confédération paysanne, la question du revenu des agriculteurs. « L'enjeu est crucial, souligne Aurélien Mourier. Comment voulez-vous que des jeunes s'installent s'ils n'ont pas la garantie de vivre de leur activité. Seulement, tout n'est pas sous notre contrôle. Pour les prix, ce n'est pas en Ardèche que cela peut se jouer mais à l'échelon national et européen. Or l'Ardèche a la chance de disposer d'une grande variété agricole. C'est cela que nous devons accompagner au quotidien. Aider à la production, c'est bien, mais parfois, il ne vaut mieux pas au contraire augmenter le rendement. Nous souhaitons, au cas par cas, examiner ce qui est le mieux pour telle exploitation ou tel secteur d'activité ».

DES PROJETS À ACCOMPAGNER AU NIVEAU MICRO-LOCAL

Pour accompagner les projets agricoles, la méthode sera celle de la proximité. « Plutôt que de travailler dans le global, nous les accompagnerons au niveau mi-

cro-local, indique le nouveau président de la Chambre. Il existe déjà des services territorialisés de la chambre, mais ils sont sous-exploités ».

RESSOURCE EN EAU : QUID DES RETENUES COLLINAIRES ?

En ce qui concerne la ressource en eau, s'il n'est pas forcierement contre la création de retenues collinaires, le syndicat désormais majoritaire préfère examiner au cas par cas comment mieux partager la ressource avec l'ensemble des usagers d'un territoire.

UNE POSITION NOUVELLE FACE AU LOUP

Autre enjeu : l'épineuse question du loup. « Nous avons une position modérée, estime Aurélien Mourier. Malheureusement, quoi que l'on puisse faire, le loup, espèce protégée, est déjà présent chez nous. Ce que nous proposons, c'est de mieux préparer les éleveurs à lui faire face et à s'en protéger ».

PLUS DE SOUPLESSE PAR RAPPORT AUX CONTRÔLES

La Conférence paysanne ne veut pas aller à l'encontre de l'Office français de la biodiversité, véritable police de l'environnement. Elle prend une position médiane : « Il y a des contrôles qui se sont mal passés, et nous serons attentifs aux bons comportements des contrôleurs dans les fermes, mais aussi à la bonne attitude des agriculteurs ».

Cyril Lehembre